

ATLAS DES MAMMIFERES SAUVAGES DE WALLONIE (suite)

Le raton laveur [*Procyon lotor* (L., 1758)]

par
R.M. LIBOIS *

SUMMARY : First record of the raccoon *Procyon lotor* (L., 1758) in Belgium.

The first record of the raccoon in Belgium is briefly reported. Since the species is well established for a long time close to the Dutch and the German boundaries, its presence in Belgium is not very surprising.

RESUME

En février 1986, un raton laveur, victime d'une collision avec un véhicule, a été trouvé à proximité du village d'Amel (Sankt Vith). Cette donnée, la première pour la Belgique, est brièvement commentée à la lumière du statut de l'espèce dans les pays voisins.

En février 1986, R. HEYEN du Panda-Club de Malmedy, nous a fait parvenir une dépouille endommagée et plus très fraîche d'un raton laveur tué par une voiture à proximité du village d'Amel. Comme il s'agissait du premier specimen signalé en Belgique, nous avons demandé au technicien du musée de zoologie de l'U.Lg. qu'il fasse le nécessaire pour en conserver la peau dans de bonnes conditions, malgré son état quelque peu délabré. Le crâne légèrement endommagé, lui aussi, a pu être mesuré (tableau 1).

* Premier assistant, Laboratoire d'Ethologie, Université de Liège - Institut de Zoologie, 22 quai Van Beneden, B-4020 Liège, Belgique.

Tableau 1. Mesurations craniennes du raton laveur d'Amel.

longueur canine sup.	14,50	long. condylobasale	113,90
longueur canine inf.	13,00	long. totale crâne	115,80
largeur C1-C1 interne	16,30	long. palais	71,60
largeur C1-C1 externe	25,30	long. bulles tympan.	19,45
largeur M2-M2 externe	36,90	long. C1-M2	42,90
hauteur apoph. coronôide	39,15	larg. bizygomatique	74,80
long. mand. (apoph. ang.)	81,10	larg. mastoïdienne	57,90
larg. constr. interorb.	20,90	larg. foramen magnum	15,45

N.B. Les mesurations sont données en millimètres.

La présence en Belgique du raton laveur était, à vrai dire, attendue depuis belle lurette.

Originaire d'Amérique du Nord, le raton laveur a été importé en grand nombre en Europe au début du XXème siècle. Pris pour sa fourrure, il a fait l'objet d'élevages, notamment en Allemagne et aux Pays-Bas. Certains individus se sont échappés de ces installations, d'autres ont été intentionnellement libérés dans la nature (VAN WIJNGAARDEN, 1961; RÖBEN, 1975). Il semble également qu'en Biélorussie, cette espèce ait été volontairement introduite (ARTOIS, 1984).

En Allemagne, il s'est répandu progressivement à partir de deux couples lâchés, en 1934, dans la région de Frankenberg (Hesse, S.O. de Kassel) et de quelques autres individus échappés de captivité. L'extension de son aire de répartition s'est faite lentement dans toutes les directions mais l'animal est demeuré rare au sud du Main. Le Rhin a été franchi vers 1970 et, en 1971, une capture était effectuée à Habscheid (district de Prüm), à moins de 10 km de la frontière belge (RÖBEN, 1975).

Aux Pays-bas, quelques captures effectuées avant 1960 semblent concerner des animaux échappés de zoos, parcs à gibiers ou de ménageries de cirques (HOEKSTRA & VAN LAAR, 1963). Entre 1965 et 1970, le nombre d'informations s'accroît, notamment dans les zones frontalières avec l'Allemagne. La plupart des ratons laveurs observés à cette époque proviennent probablement des populations établies en Allemagne. Après 1970, le raton laveur est signalé de plus en plus souvent, notamment dans le Brabant septentrional et dans le sud du Limbourg, particulièrement dans la vallée de la Geule, et dans les localités situées juste au nord de Fourons et de Plombières à deux pas de la frontière belge (HOEKSTRA, 1983). En 1979, P. VAN CANEGHEM (in litt.) nous relatait la présence de cette espèce à Epen, toujours dans la même région.

En France, le raton laveur n'a été signalé que quelques fois dans des départements très éloignés les uns des autres : Pyrénées-Atlantiques, Haute-Savoie, Allier, Orne, Moselle (région de Sarreguemines) et Aisne (ARTOIS, 1984).

L'arrivée du raton laveur en Belgique était donc attendue et il est même surprenant que ce carnivore n'ait pas franchi nos frontières avant 1986.

N'étant pas indigène en Wallonie, le raton laveur n'est pas concerné par l'arrêté de l'Exécutif régional du 30 mars 1983 relatif à la protection de certaines espèces de vertébrés. Nous ne pensons pas que des mesures de protection doivent être prises en sa faveur car il peut concurrencer le putois, espèce fragile, et commettre d'importantes dépréciations.

Aux Pays-Bas, HOEKSTRA (1983) préconise sa limitation dans la nature et l'interdiction de sa détention.

Pareilles dispositions pourraient être envisagées en Région Wallonne s'il s'avérait que les populations de raton laveur devaient se développer.

BIBLIOGRAPHIE

ARTOIS, M., 1984.

Le raton laveur, *Procyon lotor*. In Atlas des mammifères sauvages de France, A. FAYARD éd., S.F.E.P.M., Paris, p. 138-139.

HOEKSTRA, B., 1983.

De vestiging van de wasbeer, *Procyon lotor* (L., 1758) in Nederland. Lutra, 26 : 55-66.

HOEKSTRA, B. & V. VAN LAAR, 1963.

Gegevens over de wasbeer, *Procyon lotor* (L.) in Nederland. Natuurhist. Maandbl., 52 (3) : 38-40.

RÖBEN, P., 1975.

Zur Ausbreitung des Waschbären, *Procyon lotor* (L., 1758) und des Marderhundes, *Nyctereutes procyonoides* (Gray, 1834) in der Bundesrepublik Deutschland.

Säugetierkd. Mitt., 23 (2) : 93-101.

VAN WIJNGAARDEN, A., 1961.

Een wasbeer, *Procyon lotor* (L.) in Nederland in het wild gevangen. Natuurhist. Maandbl., 50 : 54-55.